



Évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte à l'intimidation et à la violence

« Un document faisant état de cette évaluation est distribué aux parents, aux membres du personnel de l'école et au protecteur régional de l'élève chargé de la reddition de comptes affecté à la région où se situe l'école. » (83.1 LIP)

Tenir compte des sections concernant les actes de violence à caractère sexuel dans l'évaluation de votre plan de lutte.

Nom de l'établissement : **école de la Clairière**

Date du CÉ : **27 mai 2025**

Année scolaire : **2024-2025**

Évaluation des éléments du plan de lutte

Élément 1 : Analyse de la situation de l'école

Pistes de questionnement :

- Le portrait de situation est-il toujours représentatif de la réalité actuelle ?
- Y a-t-il eu des changements importants dans l'environnement de l'école qui pourraient modifier le portrait de situation ?

Commentaires :

Il n'y a pas de changement significatif au niveau du portrait de la situation. L'ajout d'une TES au préscolaire s'est avéré important pour maintenir un climat sain et sécuritaire. Nous croyons qu'il sera important de déployer, en 2025-2026, des outils et des moyens pour valider notre analyse de la situation.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Réfléchir à un ajout TES plancher dédié au préscolaire - 1er cycle pour soutenir les interventions

Élément 2: Mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les moyens choisis ont-ils été mis en place ?
- Les moyens ont-ils été efficaces ? Quels ont été les effets?

Commentaires :

Nous constatons qu'il est prioritaire de travailler l'objectif 2 soit de "rehausser le niveau de compétence de tous à titre de premiers intervenants. Nous n'avons pas travaillé suffisamment cet aspect cette année.

Objectif 1 : atteint ☐ à poursuivre ☒ à modifier ☐

Objectif 2 : atteint ☐ à poursuivre ☒ à modifier ☐

Objectif 3 : atteint ☐ à poursuivre ☒ à modifier ☐

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☐

Modifications à apporter :

- Parler plus fréquemment en rencontre mensuelle des enseignants du programme Hors-Piste et rappeler les échéanciers dans les infos de la Clairière
- Trouver une manière optimale de faire la présentation et l'enseignement des comportements attendus

Élément 3: Mesures visant à favoriser la collaboration des parents

Pistes de questionnement :

- Les mesures facilitent-elle la participation des parents ?
- Les parents sont-ils bien informés ?

Commentaires :

- Encourager l'envoi des fiches de réinvestissement aux parents (programme Hors-Piste pour tenir informés les parents même les mois où il n'y a pas de journal L'Éclaireur.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

-

Élément 4: Modalités applicables pour signaler une situation de violence ou d'intimidation ou pour porter plainte

Pistes de questionnement :

- Quelles modalités sont utilisées ?
- Les modalités sont-elles efficaces et suffisantes ?
- Les modalités ont-elles été diffusées ?
- Est-ce que les actions à réaliser par le personnel scolaire en lien avec la procédure du traitement des plaintes sont connues ?

Commentaires :

Même si la boîte aux lettres n'est pas utilisée seulement pour des cas proprement liés à de l'intimidation, cette modalité a permis de signaler des situations et des problématiques (ex. violence dans certaines familles, etc.). Le tout justifie le maintien de ce moyen pour nous.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Élément 5: Actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est signalé ou qu'une plainte est transmise à l'établissement par le protecteur régional de l'élève

Pistes de questionnement :

- Est-ce que tous les membres du personnel mettent en place les actions rapidement et efficacement?
- Est-ce que le guide ou le protocole d'intervention pour les actes de violence à caractère sexuel est connu de tous?

Commentaires :

Tous les membres du personnel interviennent rapidement et avec diligence. Des difficultés persistent au niveau de la communication et nous constatons que le rôle du premier intervenant est encore peu clair et que certains éléments restent imprécis (ex. consignation, etc.).

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Nous souhaitons explorer les possibilités du module SOI de Mozaïk.

Élément 6 : Mesures visant à assurer la confidentialité lorsqu'un événement est signalé ou que l'on a porté plainte

Pistes de questionnement :

- Les mesures mises en place sont-elles efficaces et suffisantes ?

Commentaires :

Nous souhaitons une réflexion collective sur la mesure de confidentialité "limiter le nombre de personnes qui sont au fait de la situation" et l'importance du travail collaboratif dans notre école pour bien distinguer les informations à partager et celles qui sont confidentielles.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Élément 7 : Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime ainsi qu'à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles les auteurs à apprendre de nouveaux comportements ?
- Les mesures soutiennent-elles les témoins selon le rôle qu'ils ont joué ?

Commentaires :

Nous constatons que plusieurs situations d'intimidation ou de violence sont dénoncées et nous percevons ce fait comme une marque de confiance envers les mesures de soutien et d'encadrement offerts autant aux victimes, aux témoins qu'aux acteurs.

L'équipe apprécie la proactivité dans ce dossier qui permet de régler les situations avant qu'elles ne s'enveniment.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Élément 8 : Sanctions applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence

Pistes de questionnement :

- Les mesures aident-elles les victimes à se sentir en sécurité ?
- Les mesures aident-elles à diminuer ou éliminer les comportements inappropriés et en apprendre de nouveaux ? (comportements de remplacement)
- Les mesures permettent-elles à l'auteur de réparer ses gestes ?

Commentaires :

Notre approche éducative vise la réparation lorsque des gestes sont sanctionnables. Nous souhaitons également une approche équitable qui réponde aux besoins des enfants impliqués.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Élément 9 : Mesures de suivi afin de s'assurer que la situation est bien réglée et que les élèves impliqués sont en sécurité

Pistes de questionnement :

- Les mesures sont-elles appliquées systématiquement et de façon efficace ?
- La consignation des événements et des interventions a-t-elle été réalisée ?

Commentaires :

Cet élément est : à maintenir tel quel ☐ à modifier ☒

Modifications à apporter :

Nous nous questionnons sur la procédure et l'outil utilisé pour la consignation des actes d'intimidation et de violence, le billet jaune. Un travail collectif dans le cadre de la révision du code de vie de l'école devrait nous permettre de trouver une procédure plus efficace.

Une section distincte du plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être consacrée aux actes de violence à caractère sexuel.

1° des activités de formation obligatoires pour les membres de la direction et les membres du personnel ;

Pistes de questionnement :

La formation a-t-elle été offerte à l'ensemble du personnel ?

La formation est-elle disponible en cours d'année pour le nouveau personnel ?

A-t-on un registre de qui a suivi la formation ?

Commentaires :

Nous devons développer notre expertise en matière d'actes de violence à caractère sexuel. Les TES feront la formation offerte par le CSSMI à ce sujet l'an prochain.

La formation ministérielle a été suivie par tous les employés de l'école, en sous-groupes, et accompagnés par la direction.

2° des mesures de sécurité qui visent à contrer les violences à caractère sexuel.

Pistes de questionnement :

- Les mesures de sécurité sont-elles appliquées tel que prévu dans le plan de lutte ?

Commentaires :

Les mesures de sécurité sont appliquées.

Cet élément est : à maintenir tel quel ☒ à modifier ☐

Modifications à apporter :

Une meilleure compréhension commune de la définition d'un acte de violence à caractère sexuel est nécessaire pour ajuster nos interventions. ON nous informe que des travaux en ce sens nous permettront de nous ajuster pour l'année 2025-2026.

Conditions de mise en œuvre

Les conditions de mise en oeuvre	À maintenir	À bonifier	À prioriser
Le personnel est mobilisé.	☐	☒	☐
Une vision commune est partagée par l'équipe-école.	☐	☒	☐
Le plan de lutte est arrimé au projet éducatif.	☐	☒	☐
Un comité représentatif du milieu est formé et est actif.	☒	☐	☐
Du temps est dégagé pour élaborer et réguler le plan de lutte.	☒	☐	☐
Le portrait de situation correspond à la situation actuelle.	☐	☒	☐
Il est réaliste de mettre en place l'ensemble des moyens choisis.	☒	☐	☐
Les moyens ciblés répondent aux besoins réels de l'école.	☐	☒	☐
Les élèves sont impliqués.	☐	☐	☒
Une bonne collaboration est établie entre les membres du personnel.	☐	☒	☐
Une bonne collaboration est établie avec les parents et/ou les partenaires.	☒	☐	☐